



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 36554

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation que connaît actuellement l'enseignement du 1er degré dans le département du Rhône où des postes sont d'ores et déjà vacants. Au nombre de 20 au début du mois d'octobre, ces postes vacants pourraient atteindre le chiffre de 80 dans le courant de l'année scolaire, selon une évaluation réalisée par les services de l'inspection académique. Dans ces conditions, il lui demande si - comme le prévoit le décret n° 90-680 du 1er août 1990 - elle envisage de recruter des candidats sur la liste complémentaire du dernier concours de recrutement de professeur des écoles afin de pourvoir ces postes vacants et permettre ainsi aux élèves de bénéficier d'un enseignement complet et de qualité.

Texte de la réponse

L'année scolaire 1998-1999 a connu des problèmes de remplacement dans le premier degré en raison de la limitation pendant une certaine période de l'année de l'utilisation des listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles. En revanche, compte tenu de ce constat, au cours de cette année scolaire, il est prévu d'accorder 3 500 autorisations de recrutement, ce qui devrait permettre de pourvoir tous les postes vacants.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36554

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6133

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7158